ABONNEMENT

on s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
eu en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

TEHO SAUNUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.... 20
Réclames, - 39
Faits divers - 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédactica

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés no sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENOM HAVAS

8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cont. aire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 FÉVRIER

Le Moniteur universel, dans son numéro du 21 février, a porté, sur l'Encyclique de Léon XIII, un jugement auquel nous nous associons sans réserves. On ne saurait préciser avec plus de netteté dans la forme et plus de respectueuse fermeté dans le fond, la conduite que doivent tenir les monarchistes qui sont en même temps des catholiques. C'est à ce titre que, les faisant nôtres, nous reproduisons les considérations exposées par ce journal:

- « Ce qui frappe à la première lecture de cet important document, c'est que la doctrine qui y est exposée avec autant d'élévation dans les idées que de noblesse dans le langage s'accorde pleinement avec la Déclaration des cardinaux français. On sait quelles suppositions on s'était plu à répandre sur l'existence d'un dissentiment entre le Saint-Père et les cardinaux au sujet de la conduite à tenir dans les circonstances présentes. Cette invention tombe d'elle-même, puisque le Saint-Père, dans son Encyclique, non seulement donne son approbation formelle à la Déclaration, mais en confirme les conclusions par la sanction de sa baute autorité.
- » Comme la Déclaration, l'Encyclique s'élève avec sorce contre ces lois procédant d'une tendance hostile à la religion dont le nombre a été si grand dans ces dernières années, et qui sont si chères aux républicains, qu'à leurs yeux elles constituent l'essence même de la République. Le Saint-Père déclare que si cette législation subsistait, on ne peut mesurer dans quel abime de maux la « pauvre France » serait plongée. C'est sur le terrain de la lutte à soutenir pour combattre ces abus croissants de la législation qu'il convie tous les gens de bien à s'unir, en mettant de côté tous les dissentiments politiques. La Déclaration, assurément, ne s'est pas exprimée sur ce point en termes plus énergiques.
- » Le Saint-Père rappelle ensuite, ainsi que l'avait sait la Déclaration, que l'Église, conformément à sa doctrine constante, n'a, en malière de forme de gouvernement politique, ni exclusion ni préférence. Dans ses relations avec les pouvoirs politiques elle fait, dit le Saint-Père, abstraction des formes qui les difsérencient, pour traiter avec eux des intérêts religieux qu'elle a le devoir de prendre en tutelle. Mais l'Encyclique établit en même temps, plus nettement peut-être eucore que la Déclaration, que précisément parce qu'aucune de ces formes n'est opposée en soi ni aux données de la saine raison, ni aux maximes de la doctrine chrétienne, les catholiques ont, comme tout autre citoyen, pleine liberté de présérer une sorme de gouvernement à l'autre. Pour les catholiques qui connaissent parsaitement la distinction entre les matières qui sont de foi et celles où la liberté reste entière, cette assurance n'était presque pas nécessaire. Mais elle répond avec autorité à ces théologiens improvisés de la presse républicaine qui prétendaient réduire les catholiques à n'avoir aucune opinion politique qui leur fût propre et à en changer au gré du Vatican, se réservant sans doute de les accuser perfidement plus tard de n'être

pas des citoyens français comme les autres, mais les sujets d'un souverain étranger tenus de régler d'après ses ordres leur conduite politique.

Descendant ensuite de la spéculation à la pratique, aujourd'hui qu'en France la République, sortie des circonstances qui mettaient l'ordre social en péril, est devenue un gouvernement constitué, le Saint-Père invite tous les gens de bien à l'accepter au nom de la nécessité imposée par l'intérêt du bien social. Mais la raison même qui est donnée immédiatement après pour rendre cette acceptation nécessaire en détermine en même temps la mesure et le caractère. Ce que le Saint-Père réprouve en effet c'est l'insurrection qui attise la haine entre citoyens, provoque les guerres civiles et peut rejeter la nation dans le chaos de l'anarchie. Les monarchistes souscrivent sans peine à cette recommandation, ils ne songent pas à l'insurrection et n'attendent la réalisation de leurs espérances que des voies légales ouvertes par la Constitution elle-même.

- La situation, d'ailleurs, n'est pas nouvelle pour eux : l'Encyclique fait la triste énumération des divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis cent ans : Monarchies, Républiques et Empires. Avec ces divers gouvernements qui, chacun à son heure, ont été légalement constitués, l'Eglise a très sagement entretenu, comme avec la République actuelle, des relations pacifiques pour défendre auprès d'eux les intérêts de la Religion. Pendant ces cent années, il n'y en a pas moins eu un grand nombre de royalistes fidèles que ces régimes, acceptés ainsi par l'Eglise, ne contentaient pas. On ne leur a jamais demandé de renoncer à leur convictions, ni même de les vouer au silence.
- » Il y a tels d'entre eux, dont les noms sont dans toutes les mémoires, qui n'ont jamais cessé de proclamer tout haut leurs vœux et leurs espérances avec l'éclat retentissant de leur éloquence. On ne peut assurément pas réclamer des royalistes d'aujourd'hui autre chose et plus que ce qu'on a demandé à cenx qui se tenaient à l'écart de la Monarchie de 1830 ou de l'Empire, c'est-à-dire le respect des lois, la soumission à l'Etat en choses justes, le souci du bien public mis au-dessus de toute préférence personnelle, et surtout, dès qu'un intérêt religieux est en cause, l'oubli de tonte autre considération. C'est ainsi que les monarchistes ont toujours compris leurs devoirs; c'est ainsi qu'ils entendent l'appel à l'union qui leur est adressé en termes si touchants et si forts. Ils continueront d'y répondre, ne se réservant que la liberté qui leur est reconnue de garder leurs préférences et le droit qui en résulte de travailler, par tous les moyens légaux, à les faire prévaloir dans l'avenir. >

LA CRISE

Vifémoi au Palais-Bourbon dont les couloirs sont aussi fréquentés que durant les grandes séances parlementaires, lorsqu'on apprenait que M. Carnot avait résolu de confier à M. de Freycinet la reconstitution d'un cabinet.

Pourquoi, disait-on, le Président de la Répu-

blique avait-il attendu le cinquième jour de la crise pour se résigner à un replâtrage ministériel?

À 3 houres, on savait que M. de Freycinet était en conférence avec M. Carnot. Bientôt l'ancien président du conseil faisait annoncer son impossibilité de se présenter devant la Chambre avec un replâtrage du cabinet défunt, après avoir laissé prendre à la crise ministérielle un caractère aigu.

MM. Loubet et Rouvier ont été mandés à l'Élysée.

La crise devient grave. Le Président de la République se trouve plus embarrassé que jamais avec la division des esprits, l'émiettement des groupes républicains et le ton menaçant des radicaux dont les prétentions deviennent de plus en plus exigeantes.

On ne croit pas beaucoup dans le monde parlementaire à la sincérité du refus de M. de Preycinet. Chacun sait que la petite souris blauche a plus d'un tour dans son sac.

Plusieurs députés diseut: « M. Carnot va appeler M. Loubet qui refusera, puis M. Rouvier qui dans son état de santé ne peut guère accepter; on essaiera encore une ou deux combinaisons mort-nées ét, dans deux jours au plus tard, M. de Freycinet sera mandé de nouveau. On fera appel à son patriotisme qui lui fera un devoir d'accepter.

- Et le projet sur les associations?
- Un décret le retirerait et l'incident serait clos.

A six heures on apprend que personne n'a été appelé à l'Elysée depuis M. de Freycinet.

L'embarras où l'on voit le Président de la République commence à faire rire : on ne lui épargne pas les épigrammes, mais sous cette gaieté on sent un énervement causé par la durée de ces tâtonnements, énervement qui ne fait que s'accentuer depuis avant-hier.

M. Carnot n'est pas celui qui sortira le moins diminué de cette crise.

GROUPE DES DÉPUTÉS RADICAUX

En attendant qu'un nouveau ministère sorte de la crise actuelle, un groupe parlementaire, le groupe des députés radicaux, menace d'en surgir. Certains membres de l'ancienne extrème gauche viennent d'émettre l'idée qu'il y aurait lieu, dans les circonstances actuelles, de réformer la ganche radicale et de convoquer à une réunion plénière tous les députés qui jeudi dernier ont voté l'urgence en faveur de la proposition de loi sur les associations.

La formation du nouveau groupe serait, à leur avis, une réponse à l'attitude prise par M. Carnot

MENSONGES DÉVOILES

Les journaux ministériels — et certains journaux catholiques qui étaient peut-être ministériels — nous ont-ils assez rabattu les oreilles avec leur lettre du Pape blamant les cardinaux. En voici une authentique, publique, solennelle. Que dit-elle ? Elle approuve les cardinaux :

« Le mal s'aggrava, dit Léon XIII, et l'on ne saurait s'étonner que les membres de l'épiscopat français, placés par l'Esprit-Saint pour régir leurs différentes et illustres Eglises, aient regardé, encore tout récemment, comme une obligation, d'exprimer publiquement leur dou-leur touchant la situation créée en France à la religion catholique.

Ce point bien établi, il en résulte que les journaux cités plus haut trompaient indignement le public.

Léon XIII et le « Petit Journal. »

Même comédie pour la fameuse interview du Petit Journal.

Tous les journaux ministériels affimaient l'authenticité des paroles mises dans la bouche de Léon XIII, et pour mieux la confirmer, ils publiaient cette note d'origine officieuse:

- « L'interview du Pape publiée par le Petit Journal est de M. Judet.
- » Au sortir du Vatican, notre confrère s'empressa de consigner toutes les paroles papales, s'efforçant de leur rendre à la fois teur concision, leur force et leur netteté. Puis il alla porter cette copie au cardinal Rampolla, qui la transmit à son tour à Léon XIII.
- » Après huit heures de réflexion, le texte fut rendu à M. Judet. Il portait huit ratures et quelques modifications assez importantes. »

Ces finasseries n'ont pas porté bonbeur au Ministère, elles ont au contraire amené sa chute en indignant à la fois catholiques et radicaux.

ÉTRANGER

MORT DU CARDINAL MERMILLOD Rome, 23 février.

Le cardinal Mermillod est mort ce matin à 11 heures 25.

IMPUISSANCE RÉVOLUTIONNAIRE

De coups d'État en émeutes et d'émeutes en coups d'État, le gouvernement révolution-naire du Brésil est descendu à un telle impuissance que le Sénat et la Chambre ont voté, le 21 janvier, un ordre du jour où le Congrès déclare « s'en remettre au gouvernement du soin de maintenir l'ordre, de défendre les institutions, de consolider la République et de réprimer toute tentative subversive. »

C'est, suivant la juste définition de la Liberté, l'abdication pour cause d'incapacité.

A la porte, le public a injurié les députés et les sénateurs. Ainsi, voilà un pays qui, ayant renoncé à la monarchie constitutionnelle, en quête de plus de liberté, est obligé de chercher un refuge dans la dictature du premier venu!

Voilà encore un pays qui se trouvait trop heurenx avec l'excellent empereur Dom Pedro.

Rencontre de trains au Lendit

Il y avait quelque temps déjà que les Compagnies de chemins de fer ne nous avaient donné un grave accident. Elles viennent de recommencer la série.

Une rencontre de deux trains a en lieu avant-hier soir sur la ligne du Nord, à la gare du Lendit, entre Paris et la Plaine-Saint-Denis.

Un train de matériel, vide, rentrait au dépôt de la gare du Lendit. Il était engagé sur la voie où doit passer le train omnibus 99 bis qui part de Paris à 7 h. 25 du soir pour Pontoise.

L'aiguilleur de service, croyant que la voie était libre, donna le passage à ce dernier train

Lorsque le mécanicien s'aperçut du danger et vit à quelques mêtres devant lui le train de marchandises, il n'était plus temps d'éviter la catastrophe.

Le train omnibus prit en écharpe le train de marchandises et un choc épouvantable se produisit.

La locomotive du train de voyageurs sut jetée à bas des rails, l'autre vint s'éventrer, les wagons surent réduits en miettes. Quand le choc se produisit, les cris des blessés vinrent se joindre au fraças des wagons qui s'émiettaient, jetant un émoi indescriptible dans la petite station dépourvue complètement de moyens de secours.

Pour ajouter à l'horreur du sinistre, le foyer de la machine communiqua le feu aux wagons brisés sur lesquels elle avait déraillé.

On télégraphia à Paris et, une demi-heure plus tard, un train spécial arriva, contenant du matériel de sauvetage et plusieurs internes de l'hôpital Lariboisière ainsi que des médecins.

On retira d'abord, de dessous les débris de la locomotive du train de voyageurs, le mécanicien, M. Haguenauer, la poitrine ensoncée, tué raide, et son chausseur, gravement blessé au côté droit.

Puis les débris des quatre wagens et des fourgons culbultés furent rapidement déblayés, et cinq voyageurs qu'ils contenaient purent être descendus sur la voie.

Denx paraissaient fort grièvement blessés: l'un, M. Etienne Poinsot, demeurant à Saint-Ouen-l'Aumône; l'autre, M. Camille Degond, demeurant au même endroit: il était mourant.

Plus loin gisait M. Montagne, grièvement blessé à la cuisse gauche.

Les autres blessés l'étaient moins gravement.

Ils reçurent des soins à la gare, puis des omnibus frétés par la Compagnie les reconduisirent à leur domicile.

Aussitôt tous les blessés retirés de dessous les débris, le déblayage a commencé et, vers une heure du matin, les trains de la voie montante ont pu circuler librement.

Les dégâts matériels sont considérables : outre les vagons pulvérisés, les deux locomotives sont complètement perdues.

Une enquête est onverte.

On sait déjà qu'il est causé par une erreur d'aiguillage; mais l'aiguilleur de la cabine du Lendit se défend absolument d'en être responsable. Il prétend que ses chefs ont absolument négligé de le prèvenir qu'un train de matériel vide se dirigeait vers huit heures dans la direction de Pontoise.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

CONFÉRENCE POPULAIRE

Une deuxième conférence populaire aura lieu vendredi prochain, à 8 heures du soir, dans le magasin Pichat, place du Roi-René.

Le conférencier, M. Pichelin, de Nantes, traitera la question des Syndicats.

La conférence étant essentiellement privée, une lettre personnelle sera exigée pour l'entrée.

Hauteur de la Loire, à Saumur, aujourd'hui mercredi (midi): 3^m 70.

EBOULEMENT A CINQ-MARS

Un éboulement s'est produit, avant-hier soir, à la gare de Cinq-Mars. On a craint un instant que l'eau de la Loire n'envahît le côté opposé à la loyée.

Les trains ont subi quelque retard, sans interrompre toutefois le service.

Une équipe d'une cinquantaine d'ouvriers est partie de Saumur pour le lieu de l'accident.

On disait ce matin, à Saumur, que la baisse de la Loire provenait de la rupture de la levée; mais ces bruits étaient de beaucoup exagérés, et, à l'heure actuelle, tont danger doit avoir disparu.

LETTRE CIRCULAIRE

DE Conita

MM. les Vicaires Capitulaires d'Angers Aux fidèles du Diocèse

Pour leur recommander l'Œuvre de l'Université Catholique

Nos Très Chers Frères,

Nous venons de célébrer le service de quarantaine de notre illustre et regretté Père et premier Pasteur et, au sortir de cette cérémonie funèbre, qui a renouvelé les manifestations à la fois douloureuses et triomphales du jour des obsèques, après l'éloquent discours que tous vous voudrez lire, et dans lequel un Prince de l'Eglise s'est plu à rendre à notre grand Evêque un si magnifique hommage, nous comprenons mieux encore toute la place que Mer Freppel occupait dans l'Eglise et dans le pays. Désormais sa mémoire ne saurait périr, elle restera vivante et glorieuse dans l'histoire aussi bien que dans tous les cœurs français et catholiques. Mais, N. T. C. F., ce qui perpétue surtout un homme et son action dans le monde, ce qui justifie le souvenir reconnaissant qu'on lui garde, ce sont ses œuvres. Les œuvres de notre illustre Evêque, voilà donc ce que nous devons conserver précieusement, l'héritage sacré qu'il nous confie, et, entre toutes, cette œuvre capitale qu'il a fondée et soutenue de concert avec ses vénérés collègues de l'Ouest, l'Université catholique d'Angers.

Vous savez, N. T. C. F., ou plutôt Dieu seul connaît tout ce qu'il a fait pour cette grande institution, tous les sacrifices qu'il s'est imposés pour elle, Il y a dépensé, sans compter, son intelligence, son activité, son énergie indomptable, toutes ses ressources personnelles, et l'on n'exagérerait pas en évaluant à un demimillion sa part contributive dans l'œuvre commune. « J'y mettrai jusqu'à mon dernier sou, » disait-il souvent avec cette énergique ténacité qui le caractérisait, surtout quand il parlait de son œuvre de prédilection. Pour s'assurer qu'elle vivrait après sa mort, et pour lui épargner les dépenses qu'entraînerait la transmission de la propriété de ce grand établissement, il s'imposa de son vivant les plus durs sacrifices. Aujourd'hui nous en recueillons le fruit, grâce aux assurances sur la vie qu'il avait contractées et qui permettront d'acquitter tous les droits de mutation.

Vous le comprenez, cependant, N. T. C. F., malgré toutes ces sages précautions, la mort de notre vénérable Eveque ouvre nécessairoment pour l'œuvre de l'Université catholique une période pénible et difficile qu'il s'agit de franchir. Les héritiers de ses vœux et de ses volontés, malgré tout leur dévouement filial, ne peuvent disposer des ressources considérables qu'il avait, lui, à sa portée. Et en attendant qu'une situation normale soit faite à cette couvre pour la nomination d'un nouveau Chancelier, il y aura à ponrvoir à des besoins passagers mais pressants pour lesquels le concours des amis de la Religion, des amis de la mémoire de notre grand Evêque, nous est absolument nécessaire.

Nous le savons bien, N. T. C. F., on attend aussi de nous un autre appel. Déjà, dans le Finistère, si fier de l'avoir eu pour représentant aux Conseils du pays, des souscriptions s'organisent sous un haut patronage pour élever un monument à sa mémoire, et nous en sommes heureux et reconnaissants. Mais dans ce diocèse, et malgré tous les motifs que nous aurions de prendre l'initiative, il nous a semblé que nous répondions à la volonté même du vénéré défunt en faisant taire pour un instant encore notre piété filiale, et en vous parlant tout d'abord du besoin pressant de l'œuvre qu'il a tant aimée.

Nous pouvons compter en cette circonstance sur l'appui des vénérables évêques protecteurs de l'Université de l'Ouest. Dans les visites qui leur ont été faites à ce sujet, dans la réunion qu'ils ont bien voulu tenir le jour même du service de M^{er} Freppel, ils en ont donné l'assurance: leur concours plus actif que jamais ne nous fera pas défaut. Mais vous le comprenez sans peine, N. T. C. F., c'est à nous de donner l'exemple, à nous qui avons l'houneur et l'avantage de possèder cette grande institution dans notre ville d'Angers. C'est donc avec instance, c'est avec confiance aussi, que nous venons aujourd'hui vous tendre la main.

Ah I nous n'ignorons pas les besoins multiples qui, par ailleurs, s'imposent à votre charité. Mais il s'agit d'un effort extraordinaire et passager, il s'agit d'un effort nécessaire; il s'agit de ne pas laisser péricliter, dans ce moment de transition, l'œuvre qui fait notre gloire, la part la plus précieuse de l'héritage de notre illustre évêque; il s'agit de la transmettre intacte aux mains que Dieu choisira pour la recueillir.

Notre voix sera entendue, et tous ceux, en si grand nombre, qui ont au cœur le souvenir de M^{gr} Freppel, son clergé si fier de lui, les familles riches et distinguées avec le concours desquelles il a fait tant de bien, tous les catholiques de l'Anjou, en un mot, voudront, dans la mesure de leurs forces, répondre à ce pressant et filial appel.

En conséquence, une souscription est ouverte, des maintenant, dans la Semaine religieuse du diocèse, pour les besoins de l'Université libre d'Angers.

Nous avons la confiance que tous les journaux catholiques de l'Anjou s'associeront à notre appel en ouvrant leurs colonnes à cette souscription et en la recommandant à leurs lecteurs.

Les fonds seront centralisés aussitôt que possible au secrétariat de l'Évêché.

Recevez, N. T. C. F., l'assurance de nos sentiments tous dévoués en Notre-Seigneur.

F. CHESNEAU, vic. capitul.

J.-A. PESSARD, vic. capitul.

Angers, le 12 février 1892.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, répondant avec empressement à la demande de MM. les vicaires capitulaires, nous mettons dès aujour-d'hui nos colonnes à la disposition des sous-cripteurs désireux de s'associer à la pensée de la circulaire ci-dessus et d'assurer l'avenir de la grande œuvre de l'éminent et regretté Evêque d'Angers.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 20 février. — Jean-Baptiste Humeau, domestique, a épousé Philomène-Mélanie-Alexandrine Jaunet, couturière, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 24 février. — Antonin-Clément-Basile Pitaut, 6 ans, rue de l'Ile-Neuve; — Emile-François-Marie Henry, paveur, 36 ans, rue de la Visitation.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AMOUR DE JACQUES

PAR CHARLES FUSTER

Setuer Jean, qui n'est pourtant pas romanesque, y a pensé un instant. Lorsque, en courant sur le petit pont, il a failli passer le parapet, Jean ne s'est pas retenu outre mesure, Jean s'est dit que ce serait un bon débarras; mais Jean n'est pas tombé. Et puis, maintenant, il pense au père... Rude, le père! grognon, furieux, toujonrs le pied levé, la main prête au soufflet! Mais il a eu des chagrins dans sa vie; puis, vraiment, il n'est pas méchant: Jean ne pourrait pas lui faire ça...

Et, sous la nuit toute blanche d'étoiles, Jean la connaît à présent, cette silencieuse rosée de bonté que nous versent les astres; à coup sûr il pardonne, et il ne veut même pas faire de peine.

Toute la nuit il a erré. Il a gravi des collines du haut desquelles on distinguait, dans l'obscurité poudrée d'étoiles, les ondulations noires du terrain, les croupes, les vallonnements. la sombre écharpe des forêts. Il a fraversé des

hameaux sans lumière, fenêtres closes, portes fermées, où, d'entendre son pas, les chiens hurlaient au perdu. Il s'est engagé dans des fondrières, où les eaux courantes, les ruisseaux cachés, les fines sources le mouillaient jusqu'à la chair, et, dans sa fièvre, lui donnaient le petit frisson du froid subit. Aux haies il s'est écorché les mains, pour les rafraîchir ensuite aux fontaines; il est entré dans les bois, où, de temps à autre, à travers l'obscurité opaque, daus un léger frémissement des feuilles, chuchotaient, à longue distance, des appels de braconniers; il a rencontré deux vagabonds, deux rouleurs aux bâtons noueux, qui l'auraient pu tuer comme un chien: toujours marchant du même pas, la tête ailleurs, il n'y a même point pris garde. Plusieurs fois, des larmes plein les yeux, il a regardé les étoiles : c'est qu'alors sa résolution faiblissait : c'est qu'il se rappelait des souvenirs d'enfance, d'attendrissants, et doux, et bons souvenirs; les étoiles ne lui répondaient rien, mais Jean feur prétait un langage: il voulait se croire entendu, secouru, comme le naufragé, qui pourrait s'accrocher à une planche imaginaire, se soutiendrait mieux et nagerait encore. Puis des nuages passaient sur les étoiles; ils s'en allaient, s'en allaient,

faisaient des lieues et des lieues dans le ciel; et Jean comprenait: « Va-t'en! Va-t'en! ». Il montait les collines, dégringolait dans les ravins, écrasait les cailloux, marchait encore, -jusqu'à ce que, toute pâle, une blancheur eût éclairé le bas du ciel. Alors, sous l'aube froide, la magie de la nuit disparue, Jean avait senti comme une explosion de réalité, un poignant réveil de la douleur; c'est le cœur serré qu'il s'en était revenu vers Chérisy, tremblant de tous ses membres et claquant des dents. Les jambes à moitié mortes, les mains bleues, les vétements tout mouillés de rosée et raides, il était entré chez le père; il lui avait dit fort peu de chose, répété quelques mots à peine : « Partir... M'engager... Devancer l'appel... Reviendrai... » Le père avait mal compris d'abord; c'est dur pour les paysans, le service! Ils n'y courent pas d'eux mêmes; quant à leurs fils, ils les aiment mieux garder pour le travail des champs, la vente des bêtes, les labeurs. Jean avait du longuement insister, parler beaucoup, parler serme ; et c'est après une heure de déhats que, la colère l'emportant sur la tendresse, les nerfs agacés sur les yeux humilles, le père avait fini par lui fermer la porte en criant : « Vat-en au diable... »

Et Jean s'en était allé au village.

XIX

Tandis que, tout affolé, par les broussailles, par les chemins, Jean courait la campagne, le musicien a passé une nuit divine. Non pas une nuit de calme, mais une nnit de rêves, d'enivrants et joyeux rêves. La veillée avait été souriante; au bruit des pétards, des apprêts de la fête, des clous, des marteaux, du mât de cocagne dressé, des baraques construites, Jacques, tout vibrant encore du serrement de main de Suzanne, n'avait parlè guère, mais pensé beaucoup.

A tout instant, du reste, maman Heurlin le quittait; la boutique ne désemplissait pas, et, malgré la nuit, c'était une procession; jamais les cigares de maman Heurlin, — ornés, pour la circonstance, d'un ruban tricolore, — ne s'étaient trouvés à pareille fête. L'instituteur, en veine de prodigalité, avait littéralement rempli ses poches; chacun des adjoints avait fait une provision de gros caporal; deux ou trois moutards, en rupture de surveillance, avaient demandé des cigarettes, — ce que maman Heurlin tout indignée, « les sangs tournés », venait raconter à Jacques, très indulgent; les

la Rép anonym ans, non forains fait qué fallait e. Penda

Sand

châin

Taiga

L'hom

de cett

resté de qu'il lis riuffies les fieur ment je : que les prés d'u dix heur é en pou

dix hear ver pour de pour sa cet si joyeux sassi, la sassi, la sassi hear cuir: tant d'un deigns britant de la company de la company d'un deigns britant de la company de la compa

lacques.
A l'heu
thé par

Au nombre des victimes de l'accident de chemin de fer que nous relatons ci-dessus, les journaux de Paris enregistrent M. et M^{me} Viala et leur fille âgée de trois ans.

lis Do

геце:

don-

eur et

lution

c ins.

13 Ve.

nulti.

cha-

aire et

ilsa.

mo.

Doire

ritage

rans-

oisira

en si

nir de

3 fa-

Cours

atho.

dans

Dres-

t on-

reli-

Uni-

Jour-

à 110-

cette

leurs

t que

S Sen-

d.

tul.

ndaut

4. |65

ijour-

sée de

nir de

Evé-

u, do-

eran-

ımur.

Basile

ue de

ailles,

ne, la

as und

d'en-

\$0U-

de la

coca

cques,

in de

besu-

rlin le

as, el

amais

pour

uteur

ement

avail

UX OIL

llance,

1e ma.

rnés),

11 1 1

M. Viala est le sympathique conférencier viticole qui, l'année deruière, a fait une tournée dans l'Ouest, et est venu à Saumur donner une conférence sur la reconstitution des vignobles dans l'Anjou et le Saumurois.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. et M^{me} Viala ainsi que leur enfant n'out été que légêrement atteints et ont pu regagner leur domicile, rue de Varennes, dans l'un des omnibus frétés par la Compagnie du Nord.

Le Journal officiel d'hier publie un règlement pour les épreuves d'admission à l'École spéciale militaire, et une instruction pour l'admission au Prytanée militaire, en 1892.

UN VIOLONISTE DE ONZE ANS

L'Association artistique d'Angers se propose de faire entendre, dimanche prochain 28 février, le jeune Thibaud, un enfant extraordinaire et merveilleusement doué pour le violon. Les Angevins n'ont point oublié ses frères, dont l'un, mort il y a quelques années, remplit le poste de violon-solo, tandis que l'autre remportait comme pianiste de vrais triomphes en Amérique, où il s'est définitivement fixé. Le talent de ces deux virtuoses fut apprécié à Angers, celui de l'artiste futur, du violoniste de onze ans, ne le sera pas moins.

CHOLET. — Agression. — Le 13 février, M. Jean Ripoche, cultivateur à Bégrolles, partit de son domicile vers quatre heures du matin, pour condnire à Cholet deux bœuss.

Vers six heures, il avait passé Saint-Léger et était arrivé près du bois, appelé le « Chêne-Sandry. » Tout à coup un individu de haute taille, portant une casquette et une blouse blanchâtre, s'avança vers lui en lui disaut : « Vous avez de l'argent et il m'en fant. » En même temps le malfaiteur essayait de se saisir de l'aiguillon que tenait en main le fermier, mais celui-ci ne lui en donna pas le temps et lni asséna sur la tête un violent coup de son bâton. L'homme tomba à terre. M. Ripoche pi qua ses bœufs et s'éloigna au plus vite. Arrivé à Cholet, il alla porter plainte à la gendarmerie, tout en déclarant qu'il ne pourrait reconnaître l'auteur de cette agression.

UN INFANTICIDE

softent excittin on to seem at

Un infanticide a été découvert, la semaine dernière, à Lasse, commune à 10 kilomètres de Baugé.

Le dimanche 14 février, M. le procureur de la République de Baugé recevait une lettre anonyme l'informant qu'une jeune fille de 19 ans, nommée Louise-Eugénie Chemineau, avait dù accoucher vers la sin de décembre et qu'elle avait sait disparaître l'ensant.

Le lendemain lundi 15 février, M. le maire de Lasse écrivait au Parquet de Baugé que le corps d'un enfant nouveau-né venait d'être découvert dans une mare.

La gendarmerie de Baugé est allée à Lasse faire une enquête.

La fille Louise Chemineau fit des aveux.

Le lendemain, le Parquet de Baugé fit une descente dans la commune de Lasse qui amena l'arrestation de la fille Chemineau et de son père âgé de 55 ans, dont la complicité paraît évidente.

POITIERS. — Un candidat conservateur a été choisi pour l'élection législative de dimanche prochain dans la première circonscription de Poitiers : c'est M. de Touchimbert, premier conseiller municipal de Poitiers, président de la Société d'agriculture, président de la Société de secours aux blessés militaires.

Le Journal de la Vienne annonce en ces termes la candidature de M. de Touchimbert:

Dimanche dernier, dans les salons de l'Hôtel de France, à une heure de l'après-midi, les conseillers généraux et d'arrondissement, les maires et adjoints conservateurs de la 4º circonscription de Poitiers, ainsi que MM. les conseillers municipaux conservateurs de là ville de Poitiers, se sont réunis à l'effet de délibérer sur la situation électorale et de se concerter sur la ligne de conduite à adopter.

» A l'unanimité, l'assemblée a reconnu la nécessité de présenter un candidat aux suffrages des électeurs, pour l'élection de dimanche prochain.

» A l'unanimité, elle a acclamé le nom de M. de Touchimbert, qui, cédant enfin à des sollicitations venues de tous les points de la circonscription, a bien voulu accepter la candidature qui lui était offerte.

» Tous nos amis apprendrent avec joie la nouvelle de cette candidature qui permettra d'affirmer publiquement et victorieusement la vitalité et l'entente absolue du parti conservateur.

» Nous croyons pouvoir ajouter que les honnêtes gens de tous les partis éprouveront un véritable sentiment de soulagement en voyant enfin sur les murs de notre ville et de la circonscription de Poitiers, le nom d'un Poite-vin connu de tous, et placé à un trop haut degré dans l'estime publique pour qu'aucune injure l'y puisse atteindre. »

NANTES. — « Nos Sous-Officiers ». — Le succès obtenu mardi soir au Théâtre par la nouvelle pièce, Nos Sous-Officiers, a engagé le directeur de la troupe à donner ce soir mercredi une seconde représentation à la Renaissance.

forains achetaient des pipes, M. le curé avait fait quérir du tabac à priser : à dix heures, il fallait encore tenir boutique ouverte.

Pendant tout ce va-et-vient, Jacques était resté devant la table, en face du Petit Journal qu'il lisait à l'envers ; il avait pris une ou deux vieilles assiettes, examinait les fruits rouges, les sleurs bleues, les naïves guirlandes; seulement je crois que son rêve s'en allait plus loin que les assiettes, - derrière une grille, tout près d'une petite tête blonde. Sur le coup de dix heures et demie, comme maman Heurlin n'en pouvait plus, Jacques l'avait poussée jusqu'à sa chambre, avec un : « Bonsoir, maman !» si joyeux et si tendre, qu'à coup sûr il y avait aussi, là-dedans, un «Bonsoir, Suzanne!» Maman Heurlin avait tout pris pour elle; jamais, depuis le jour de son mariage, elle ne s'était vue si heureuse; et maman Heurlin rêvant du cher cuirassier et du brave ensant, Jacques rêvant d'un dortoir, d'un violon, d'une grille, de doigts brûlants unis aux siens, la nuit avait bien passé pour maman Heurlin comme pour Jacques.

A l'heure même où ce pauvre Jean, tout écorché par la vie, rudoyé encore par son père, s'en allait, les bras hallants, rejoindre ses cama-

rades au village, leur dire adieu, souffrir encore. le musicien s'éveillait. D'ordinaire, chaque matin, c'est vers neuf heures qu'il s'éveille, dans le silence tiède et moite, que trouble seul le B, A, BA, des petits. Aujourd'hui, je parierais qu'il n'est pas seulement huit heures. Après cette nuit de rêves, - oh! des rèves en tas! -Jacques avait fini par s'endormir du sommeil profond, du triple sommeil. Ce qui, brusquement, l'en a tiré, ce n'est pas, comme d'habitude, maman Heurlin grattant à la porte, ni la voix de l'instituteur quand il se fache, ni la cloche enrouée, ni le cheval du docteur agitant ses grelots; c'est une bizarre musique, le mariage inattendu de deux instruments poussifs. Jacques s'est frotté les yeux, a sauté en bas du lit, a poussé le volet: en face de lui, sur la place, arrivent les deux artistes tout blancs de poussière; l'un grince du violon, sans mesure, sans pitié, avec des gestes de fantoche; l'autre, les joues gonslées, le teint apoplectique, souffle dans une trompette. Les cordes se plaignent, le cuivre crie, les gamins sont dans l'extase, et Jacques, en brossant son gilet, a souri sans indignation.

(A suivre.)

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 février 1892.

La Bourse reste toujours dans les mêmes sentiments qu'hier au sujet de la solution de la crise; elle attend la constitution d'un ministère modéré considéré comme garantie relative de sécurité pour les intérêts matériels du pays. Le 3 0/0 ancien monte à 96.07; le nouveau à 95.02 et le 4 4/2 à 405.02.

La Rente Italienne est en nouvelle baisse à 88.60. On est toujours sous le coup d'une nouvelle crise ministérielle, M. Luzatti exigeant des réductions sérieuses de dépenses. L'Extérieure est offerte à 61 9/32. On ne compte guère sur une amélioration de change en présence de la diminution des exportations.

Le 3 0/0 Portugais se maintient très serme à 28 2/2. On constate que la Frauce ne représente qu'une très saible partie des créances constituant la dette sistante du Portugal, la majeure partie étant entre les mains de banquiers anglais.

Les Fonds Russes sont sans changement, le nouveau à 75 5/16 et l'Orient à 64 7/16.

Les sociétés ont une tenue très ferme, le Crédit Foncier à 1,213. La Banque de Paris a des demandes suivies à 638. La Société Générale, dont les bénéfices suivent une progression régulière, est tenue à 473. Le Crédit Lyonnais se rapproche du cours de 800, il reste à 790 francs. Le Comptoir d'Escompte est délaissé à 490.

Les Chemins Economiques valent 404 fr.

La Banque Vve LAMBERT et Fils

A l'honneur de prévenir le public qu'elle a créé un Guichet Spécial pour la réception des Ordres de Bourse qui seront exécutés sans Commission.

PAIEMENT DE COUPONS sans frais

La Banque se tient à la disposition de ses Clients pour leur fournir des Renseignements utiles et très désintéressés.

FAITS DIVERS

LES DERNIERS JOURS D'UN CONDAMNÉ

On écrit de Saint-Nazaire :

L'exécution de David, l'assassin des femmes Péault et Malenfant, à la Tour-du-Commerce, est imminente.

Le condamné, bien qu'il s'attende au rejet de son pourvoi, n'a pas perdu son cynisme habituel.

Il a écrit au bourreau, M. Deibler, une lettre dont nous extrayons ce passage:

a N'ayant pas de travail en ce moment, je serais heureux d'être embauché dans votre équipe

de scieurs de long.»

Il termine ce badinage sinistre en priant l'exécuteur des hautes œuvres de transmettre à ses

aides les amitiés du condamné à mort. Voici, d'autre part, l'épitaphe par laquelle.

David couronne sa carrière:

Ci-git l'ami le plus fidèle;
Un crime causa son trépas.
Il égorgea deux bonnes vieilles.

Passants, ne l'imitez pas !! Ce joli gredin n'a que vingt ans !

UN VOL DE DYNAMITE

Dans la nuit du 14 an 15 février dernier, des malfaiteurs, s'introduisant dans les bureaux du directeur d'une carrière de Soisysous-Etiolles (Seine-et-Oise), dérobèrent 380 cartouches de dynamite, formant un poids total de 35 kilogrammes.

Le parquet de Corbeil commença une enquête, au cours de laquelle on acquit la certitude que ce vol avait été commis par des anarchistes habitant Paris et la banlieue.

Les commissaires de police ont commencé leurs perquisitions hier matin. A Saint-Denis, à Levallois, plus de 100 cartonches ont été retrouvées. Trois anarchistes ont été arrêtés. Des perquisitions ont été également opérées dans le quartier de la Sorbonne. Des paquets de matières explosibles ont été saisis chez des anarchistes connus.

MARCHES

LONGUE, foire du 18 février

Blé-froment, l'hectol., 20 fr. — Seigle, 13 50. — Orge, 42 fr. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, le double-décal., 4 25. — Foin, la charretée de 780 kil., 70 à 80 fr. — Paille, 30 fr. — Pain, les 6 kil., 2 fr. — Beurre, le demikil., 4 35. — Œufs, la douzaine, > 80. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

Physionomie générale de la foire : Faible.

CHOLET, 20 février
Froment, 1^{re} qualité, l'hect., 19 fr. —

Avoine, 8 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20. — Pommes de terre, l'hect., 5 fr. — Haricots, 24 fr. — Bestiaux: Bœufs gras, amenés 673, vendus 661, poids 650, prix » 76. — Vaches grasses, a. 325, v. 220, p. 450, p. » 67. — Bœufs maigres, a. 45, v. 40. — Vaches maigres, a. 47, v. 45. — Taureaux, a. 4, v. 4. — Veaux, a. 9, v. 9. — Moutons, a. 283, v. 256. — Porcs, a. 102, v. 95. — Cochons de lait, a. 42, v. 38.

POITIERS, 19 fevrier

Froment, de 19 50 à 20 50 les 80 kil. — Seigle, 14 fr. — Orge et baillarge, 9 50 à 10 50. — Avoine, 7 à 7 75 les 50 kilog. — Farinede consommation (cylindre), 55 à 56 fr. les 157 kilog. nets; de meule, 52 50 à 54 f. — Foin de bonne qualité y compris les droits d'octroi, 45 fr. les 500 kilog. — Paille de froment, 24 fr., tous droits compris.

Dernières Nouvelles

Paris, 24 février, 12 h. 30 soir. Ce matin, M. Carnot a chargé M. Rouvier de constituer le ministère.

M. Rouvier va consulter en conséquence ses anciens collègues et ses amis politiques. Il rend dra réponse aujourd'hui.

Des négociations commencées préalablement dès hier soir lui assurent le concours de MM. de Freycinet, Constans, Ribot et Develle.

M. Clémenceau, annonçait, hier soir également, qu'il compattrait tout ministère dont feraient partie MM. de Freycinet et Ribot.

HAVAS.

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.



RIROP ET PATE DE REGNAULD

- 70 ans de succès
Contre enrouements, lary ngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.

d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes phia.

ÉPICERIE CENTRALE MAISON P. ANDRIEUX

COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP Le flacon depuis 1 fr. 40

Fruits glaces extra assortis
Le 1/2 kil. 2 fr.

CONFITURES FINES ET GELEE
Garantis purs fruits et sucre,

le pot de terre, 1 fr.
En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90
BAISSE DE PRIX

3 Sur les Sucres, Cafés et Conserves

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD Chimiste breveté, à SAUMUR Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Ecsema, Démangeaisone.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quetidiens et intimes.

L'Alcoolat composé perfectionné Rivaud est spéciatement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Et de M. BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Aux enchères publiques En 4 Lots

DE DIVERS

CONSISTANT EN: 4° UNE

D'HABITATION

AVEC DÉPENDANCES

Sise à Saumur, quartier de Fenet, connue sous le nom d'« Ancienne Auberge de la Fentaine »;

UNE MAISON

ET DÉPENDANCES

Et 28 ares 30 centiares de terre, Sis à Saint-Cyr-en-Bourg;

3º Un Morceau de Terre

Situé même commune;

4º Un autre Morceau de Terre

Situe commune de Souzay, Le tout appartenant à Mile JULIETTE BÉDUIT, interdite.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de Mº BRAC, notaire à Saumur, le Mardi 15 Mars 1892, à 2 heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartien-

Qu'en exécution d'un jugement sur re-quête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille de Mademoiselle Juliette Béduit, cifamille de Mademoiselle Julielle Beduit, ci-après qualifiée et domiciliée, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du canton Sud de Saumur, le trois février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrée; Aux requête, poursuite et diligence de M. Baptiste-Romain Béduit, employé de com-

merce, domicilié à Saumur,

Agissant au nom et comme tuteur à » l'interdiction de Mademoiselle Juliette » Béduit, sa sœur, célibataire majeure, sans profession, domiciliée de droit à Saumur, rue Notre-Dame, mais résidant de fait à l'a-

» sile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire, où elle est internée, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du con-seil de famille de ladite interdite, prise » sous la présidence de M. le Juge de paix du canton Sud de Saumur, le trois février

» mil huit cent quatre-vingt-douze, enre-» gistrée, » Ayant pour avoué M° V. LE RAY, licen-

cié en droit, avoué près le Tribunal de pre-mière instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12; En présence ou lui dument appelé de

M. Etienne Moreau, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, pris en qualité de subrogé-tuteur de ladite demoiselle Béduit, fonction à laquelle il a été nominé par la délibération du conseil de famille du trois février mil huit cent quatre-vingt-douze, sus-relatée;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués. procédé par le ministère de Me BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des im-meubles appartenant à Mademoiselle Ju-liette Béduit, interdite, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

I. — Commune de Saumur PREMIER LOT

Une maison, située rue Notre-Dame de Fenet, connue sons le nom d' « Ancienne Auberge de la Fontaine », comprenant :

Au rez-de-chaussée, deux grandes chambres à seu, porche, écurie et terrasse; au premier étage, deux grandes chambres avec cabinet; au deuxième étage, quatre chambres; grenier sur le tout, cour, lieux d'ai-

Le tout joignant au nord la rue Notre-

Dame de Fenet, au midi le coteau des Ardilliers, au levant Guibert, et au couchant des inconnus.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs,

II. — Commune de Saint-Cyr-en-Bourg

DEUXIÈME LOT

1º Une maison et dépendances, sises à la Bruyère, comprenant deux chambres basses avec grenier, jardin, terrasses, servitudes, cour commune;

2º Vingt-huit ares trente centiares de terre, y altenant en partie; Le tout joignant :

La maison et dépendances: au levant le chemin de la Bruyère au bourg, au midi Madame veuve Boutet et les héritiers Pichard, au couchant la cour commune, MM. Pichard et Fontaine, acquéreurs Poisson,

au nord Rosière ; Et les vingt-huit ares trente centiares de terrain: au levant Madame Boutet, au midi Guérin, au nord les héritiers Pichard et au couchant M. Valet.

Mise à prix, huit cents francs, ci. . 800 TROISIÈME LOT.

Sept pres environ de terre, situés aux Villaises, sur lesquels se trouve un beau noyer, joignant au nord la danic veuve Pilloteau, au levant Duveau et au couchant

l'arquéreur Viger. Mise à prix, cinquante francs, ci ... 50

III. - Commune de Souzay QUATRIÈME ET DERNIER LOT

Sept ares cinquante-quatre centiares environ de terre, situés aux Vanières, joignant MM. Gautier, Pasquier, Gondouin et Breton. Mise à prix, quinze francs, ci 15

Total des mises à prix : trois mille trois cent soixante-cinq francs, ci............ 3,365

S'adresser, pour renseigne-

1º A Me V. LE RAY, avouélicencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente; 2º A Mº BRAC, notaire à Sau-

mur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-quatre février mil huit cent quatre-vingt-douze. V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-douze, folio . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé: L. PALUSTRE.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

T I BE TO BE

PAR ADJUDICATION

En l'étude du notaire, le dimanche 13 mars 1892, à midi,

Sur la mise à prix de 10,000 fr.

JOLI CHALET

DES COFFINIÈRES

PRÈS LE CHAPEAU

Dépendant de la succession de M. POITEVIN.

S'adresser à M° GAUTIER, notaire, pour traiter avant l'adjudication. (140)

A VENDRE

PIEDS de PEUPLIERS

S'adresser à M. Bouvet LADUBAY. Saint-Hilaire-Saint-Florent. Exploitation très facile.

ON DEMANDE une bonne Pompière et un bon Pompier à la MAÎSON CRÉMIEUX. — Inutile de se présenter sans références.

A VENDRE

Maison avec bean Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay En face chez les Frères.

A LOUER PETITE PROPRIÉTÉ

Située au Bois-Brard (Pont-Fouchard).

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER PETIT PHAÉTON

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER MAISON ET JARDIN

Occupée par M. Baligand, 64, rue de Poitiers. S'adresser à M. BOURGUIGNON, 26, rue d'Alsace

Spécialité de mise en bouteilles

Tonuelier-Champagniseur 6, Rue de l'Hôtel-de-Ville. . Saumur.

A CEDER DE CHARCUTERIE FONDS

A ANGERS

Au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal.

DEMANDE

Mile MARCHAND, modiste, 29, rue d'Orléans, demande UNE APPRENTIE.

M. VERCELLETO prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir de ce jour, il aura DES OUVRIERS SPECIAUX pour les travaux en Mosaïque et Ciment.

On trouvera dans ses ateliers, rue de Poitiers, 34, à Saumur, des échantillons en tous genres et à des prix très modérés.

Peche de l'Etang de Marson

La Pêche de l'Etang de Marson aura lieu le Dimanche 28 Février et jours suivants, jusqu à la fin de la vente du poisson.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

ON DEMANDE UN HOMME sa-chant très bien labourer, la culture de la vigne, soigner les chevaux et faire tous les travaux

de la campagne.
On le prendrait au 1er mars, si cela se pent.

S'adresser au bureau du journa

COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFFNER 1 of MEDAILLES D'OR aux Expositions Universelles de 1878 el 1880

12 & 14, PASSAGE JOUFFROY Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

SAINTE - GENEVIÈVE

Capisseries Artistiques

BRODERIES

Mnes NOEL & BOUIN

SAUMUR - 8, rue du Puits-Neuf, 8 - SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

BLAGASINS DE PIANOS & DE BLUSIOUR

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Pétersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE Vente - Echange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

Loui

catillie

iocligai

mis en

la crise

H. D

棚门

matre |

pineral

Quan

(Roce a

parait (

Cibinet.

de l'état

स्था (%

H. C

11. de

e Visi

par les d

ucations DEN BUY (pinion

el iodis Tal .

8 électi 13072

the gu'il erail * 1 C'est irrelent cistère ré

te soncie

dela sorte tal pas

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Epicerie Parisienne

-33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

The little was a first or the little of the				
Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	CLESTITE AND TO	80	t a P <mark>lai</mark> gna.a	1,35
Haricots verts moyens,	of dinamination	50	trigle-ut-	0,80
Haricots verts très fins,	and the second star of	80	The state of	4,35
Cèpes au naturel,	#1. #71 MEP 227 1	90	APPENDING.	1,70
			CONTRACTOR AND ADMINISTRATION OF	N. V. B. SCHOOL SEC.

l'âtés de foles gras et de gibiers truffés

Camembert double crême, 0,60; extra, la boîte, 0,75

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

BAUMUK

Saumur, imprimerie de Paul GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 FÉVRIER

Obing. 1855-60 3 0/0 547 25	Banque de France	ord	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. \(\frac{1}{2}\) 400 — comm. 1879 3 0/0 r. \(\frac{1}{2}\) 500 — fonc. 1879 3 0/0 r. \(\frac{1}{2}\) 500 — comm. 1880 3 0/0 r. \(\frac{1}{2}\) 500 — fonc. 1883 3 0/0 r. \(\frac{1}{2}\) 500	393 — 484 — 481 — 480 — 419 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500. 365 Panama 6 0/0 1 re série remb. à 1,000 19
- 1876 4 0/0 · · · · · 531 50	Dépôts et Comptes courants — Det	title d'Egypte 6 0/0	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	403 25 447 50 448 50	Emprunt russe 1862 5 0/0 — 1889 4 0/0 94 Consolidés 4 0/0 1re série 93